



MAIRIE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 JUN 2013

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres présents : RAFFIN Jean-Claude - SELTZER Nicole - THEOLIER Thierry - CHEVALLIER Sabine - SIMON Christian - COSTA Françoise - MASOCH Gérard - RATEL Chantal - FACON Christian - PIEPER Anne - LETT Xavier - PERRI René - FRIQUET Claude - RITTAUD Nathalie - LANFREY Claudine - DEBERNARDI Bernard - TEYSSIER Yannick

Absents excusés : GRAVIER François - LAGLERA Dora - BILLOIR Julien - BENI Elodie - CANTEL Sébastien

Procurations : THOMAS Louis à MASOCH Gérard - DA LAMA Marie à THEOLIER Thierry - BOTTE Géraldine à TEYSSIER Yannick - CHIAPUSSO Aline à FACON Christian - BREIT Magali à LANFREY Claudine

Madame Chantal RATEL a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire propose de compléter l'ordre du jour initial par l'affaire suivante :

- Convention pour le transport et la mise en dépôt des matériaux issus du creusement de la galerie de sécurité du Tunnel Routier du Fréjus côté italien à intervenir avec la SITAF, la SITALFA et l'entreprise CASARIN & Fils

Avis favorable de l'assemblée communale.

=====

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2013

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 29 mai 2013.

1. AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE – 3EME TRANCHE DE TRAVAUX – TRONÇON C : CONFIRMATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme sa demande de subvention au Conseil Général de la Savoie au titre de l'aménagement du quartier de la gare - 3^{ème} tranche de travaux - selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût d'objectif HT	212 228 €
Coût d'objectif TTC	253 825 €
Financement	
Conseil Général de la Savoie (36%)	76 402 €
Autofinancement communal	253 825 €

2. AMENAGEMENT DE LA RD 1006 – ENTREE DE MODANE VILLE : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – CONFIRMATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme sa demande de subvention au Conseil Général de la Savoie au titre de l'aménagement de la route départementale 1006 – entrée Modane Ville – selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût d'objectif HT	357.744 €
Coût d'objectif TTC	427.862 €
Financement	
Subvention du Conseil Général de la Savoie (36% du HT)	128.788 €
Autofinancement communal	299.074 €

3. REQUALIFICATION DE LA PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE ET DU PARKING SAINTE-BARBE : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – CONFIRMATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Par délibération en date du 27 juin 2012, a été approuvé le projet d'aménagement de requalification de la place de l'Hôtel de Ville et du parking Sainte-Barbe pour un montant prévisionnel de travaux de six cent mille euros Hors Taxes (600 000 € HT).

Après étude du maître d'œuvre retenu dans le cadre de cette opération, le coût d'objectif de cette opération est désormais estimé à un million quarante cinq mille et six cent quatre vingt un euros hors taxes (1 045 681 € HT) et le nouveau plan de financement prévisionnel se décompose ainsi qu'il suit :

Coût d'objectif HT	1 045 681 €
Coût d'objectif TTC	1 250 634 €
Financement	
Subvention du Conseil Général de la Savoie (36% du HT)	376 445 €
Autofinancement communal	874 189 €

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et deux voix contre (Mesdames LANFREY et BREIT) approuve le projet d'aménagement de la Place de l'Hôtel de Ville et du parking Sainte Barbe ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant dont le nouveau coût d'objectif s'établit à un million quarante cinq mille et six cent quatre vingt un euros hors taxes (1 045 681 € HT).

La demande de concours financier au département de la Savoie est confirmée.

4. STADE MUNICIPAL DE LOUTRAZ : SECURISATION DU MUR D'ENCEINTE ET DES TRIBUNES ET CREATION D'UN PARKING – APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDE DE SUBVENTION

Dans la continuité de la réfection totale du terrain de football du stade municipal de Loutraz, les travaux complémentaires suivants sont envisagés :

- Remplacement de la clôture béton existante, dangereuse et vétuste, par une clôture composée d'un muret béton en partie basse et d'un grillage à panneaux en partie haute
- Sécurisation de la tribune existante en béton par une reprise des maçonneries dégradées et une mise en peinture de l'ensemble de l'ouvrage
- Création d'un parking paysager destiné à recevoir les cars et véhicules légers des utilisateurs de ce terrain. Ce parking permettra également d'accueillir tous les utilisateurs des équipements sportifs existants dans ce secteur (piscine, boulodrome, tennis, pétanque).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de sécurisation du mur d'enceinte et des tribunes et création d'un parking au stade municipal de Loutraz ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant dont le coût d'objectif s'établit à cent vingt cinq mille quatre cent dix huit euros Hors Taxes (125 418 € HT).

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le concours financier du Conseil Général de la Savoie dans le cadre de cette opération, ainsi que son démarrage anticipé et à signer tout document correspondant.

5. CONFORTEMENT ET MISE EN PEINTURE DU PONT EMILE CHARVOZ – APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDE DE SUBVENTION

Afin d'assurer la pérennité du pont Emile Charvoz, la réalisation de travaux de confortement de la maçonnerie de cet ouvrage public ainsi qu'une mise en peinture globale qui permettra d'en améliorer l'esthétique et l'intégration dans l'environnement s'avèrent nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de confortement et de mise en peinture du pont Emile Charvoz ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant dont le coût d'objectif s'établit à quarante et un mille huit cent six euros Hors Taxes (41 806 € HT).

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le concours financier du Conseil Général de la Savoie dans le cadre de cette opération, ainsi que son démarrage anticipé et à signer tout document correspondant.

6. CREATION D'UN PARKING PLACE MOULIN : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDE DE SUBVENTION

La commune de Modane est propriétaire de diverses parcelles au niveau de la place dénommée place Moulin à Modane.

Ces terrains communaux sont situés à proximité immédiate d'un quartier ancien de Modane qui a été rénové par divers propriétaires privés et qui est constitué de diverses maisons accolées les unes aux autres desservies uniquement par un cheminement piéton.

Pour permettre le stationnement des véhicules des résidents de ce secteur, la création d'un parking véhicules desservi depuis l'avenue Emile Charvoz ainsi que d'une zone verte au niveau de la partie de terrain comprise entre le parking et la rive de l'Arc est donc proposée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de création d'un parking place Moulin ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant dont le coût d'objectif s'établit à trente trois mille quatre cent quarante cinq euros Hors Taxes (33 445 € HT).

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le concours financier du Conseil Général de la Savoie dans le cadre de cette opération, ainsi que son démarrage anticipé et à signer tout document correspondant.

7. AMENAGEMENT ET SECURISATION DE L'ESPACE COMMUNAL D'ACTIVITES ET DE LOISIRS (ECAL) : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDE DE SUBVENTION

L'espace communal d'activités et de loisirs regroupe notamment la cantine scolaire, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs «Modane Loisirs ».

Afin d'améliorer la sécurité et la fonctionnalité de cet espace implanté dans les anciens locaux de l'école primaire Jules Ferry 2, les aménagements suivants sont projetés :

- isolation phonique des locaux de la garderie périscolaire et de la salle multi activités
- aménagement de sanitaires adaptés aux enfants
- sécurisation du préau par réalisation de murs en maçonnerie et remplacement des deux ensembles d'accès existants en aluminium par des châssis en profilé acier

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement et de sécurisation de l'Espace Communal d'Activités et de Loisirs (ECAL) ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant dont le coût d'objectif s'établit à soixante six mille huit cent quatre vingt neuf euros Hors Taxes (66 889 € HT).

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le concours financier du Conseil Général de la Savoie dans le cadre de cette opération, ainsi que son démarrage anticipé et à signer tout document correspondant.

8. RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2012.

9. DON MANUEL DE CENT MILLE EUROS

Conformément à l'article L.2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, «le Conseil Municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la Commune».

Lorsque ces libéralités sont assorties de charges ou de conditions, leur acceptation ne doit pas contrevenir à un texte spécifique ; par ailleurs, pour être légale, l'exécution de la condition doit entrer dans les attributions de la collectivité concernée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le don manuel d'un montant de cent mille euros (100 000 €) au profit de la commune de Modane.

Ce don manuel sera affecté à la mise en œuvre des investissements programmés à Valfréjus, notamment ceux inscrits dans le contrat station durable de moyenne montagne permettant ainsi d'augmenter la part d'autofinancement communal consacrée à ce nouveau contrat.

10. CONVENTION «CARTE PASS ACTIVITES» A INTERVENIR AVEC LA REGIE DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES D'AUSOIS (ACCES MUSEOBAR)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention « Carte Pass activités Aussois » à intervenir avec la régie des équipements touristiques d'Aussois qui permettra aux titulaires de cette carte de bénéficier des tarifs préférentiels du Muséobar institués pour les détenteurs de pass touristiques et assimilés.

11. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN INGENIEUR TERRITORIAL PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANTON DE MODANE»

Les investissements communaux inscrits au budget primitif principal 2013 ne pourront être concrétisés, à raison de leur volume, sans avoir recours à du personnel complémentaire.

Dans ce cadre, il s'avère possible de bénéficier de l'offre de services du Syndicat Intercommunal du Canton de Modane (SICM) qui prévoit la mise à disposition d'un agent du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux aux communes membres du canton de Modane.

Cette mise à disposition est envisagée pour une durée de mission estimée à soixante quinze heures moyennant un taux horaire de trente euros, charges et frais de déplacement compris.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois d'ingénieur territorial à intervenir avec le Syndicat Intercommunal du Canton de Modane et Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

12. TRANSFORMATION D'UN EMPLOI A TEMPS COMPLET D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE EN UN EMPLOI A TEMPS COMPLET D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve dans le cadre de la promotion interne, à compter du 1^{er} juillet 2013, la transformation d'un emploi à temps complet d'adjoint administratif principal territorial de 2^{ème}

classe en un emploi à temps complet, d'adjoint administratif principal territorial de 1^{ère} classe et complète en ce sens le tableau des effectifs.

13. VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE : CONVENTION AFFERENTE A INTERVENIR AVEC LA SARL JURICIA CONSEIL

Dans l'attente de précisions complémentaires, le Conseil Municipal décide de surseoir à statuer sur cette affaire.

14. OPTIMISATION DES CHARGES SOCIALES : CONVENTION DE RECHERCHE D'ECONOMIES A INTERVENIR AVEC LA SARL JURICIA CONSEIL

Indépendamment du contexte national actuel au plan financier, les obligations de service public sont de plus en plus nombreuses avec des conséquences budgétaires non négligeables alors que les ressources communales évoluent peu.

Dans ce cadre, les charges du personnel, principale ligne de charges de toute collectivité territoriale représentent des leviers d'action importante.

Dans un souci constant d'amélioration de la gestion communale, la SARL JURICIA Conseil - 855 avenue Roger Salengro - 92370 CHAVILLE – peut réaliser une mission d'analyse et d'optimisation de la masse salariale communale pour les exercices 2010, 2011 et 2012.

Une convention à intervenir avec ladite société doit déboucher sur des propositions d'optimisations.

Conclue pour une durée de douze mois à compter de sa signature, cette convention dispose que le cabinet JURICIA Conseil ne peut prétendre à rémunération si aucune source d'économie n'est identifiée. Les honoraires sont calculés selon un taux de partage de 30% (hors TVA) des économies réalisées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de recherche d'économies en matière de charges sociales à intervenir avec la SARL JURICIA Conseil et Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

15. CONVENTION POUR LE TRANSPORT ET LA MISE EN DEPOT DES MATERIAUX ISSUS DU CREUSEMENT DE LA GALERIE DE SECURITE DU TUNNEL ROUTIER DU FREJUS COTE ITALIEN A INTERVENIR AVEC LA SITAF, LA SITALFA ET L'ENTREPRISE CASARIN & FILS

La SITAF projette la mise en dépôt, sur le territoire communal de Modane d'une partie des matériaux issus du creusement de la galerie de secours du Tunnel Routier du Fréjus, côté italien. Plusieurs sites de dépôts sont prévus – Valfréjus, chemin Ferdinand Buisson, zone « Sur l'île », site « CASARIN » - et un projet de convention a été élaboré entre ladite société, la SITALFA et l'entreprise CASARIN & Fils.

Le projet de cette convention régit notamment les quantités, les circulations des véhicules de chantier, les conditions générales de stockage et les obligations de chaque partie.

Au plan financier, la SITAF s'acquittera auprès de la Commune d'une redevance d'occupation de deux euros par mètre cube mis en remblais sur la base prévisionnelle de cent dix mille mètres cube.

Cette convention est applicable à partir du 1^{er} juillet 2013 pour une durée de vingt quatre mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention pour le transport et la mise en dépôt des matériaux du creusement de la galerie de sécurité du tunnel routier du Fréjus côté italien à intervenir avec la SITAF, la SITALFA et l'entreprise CASARIN & Fils et Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

16. AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle que le cabinet G2A, mandaté par l'Office de Tourisme pour réaliser une enquête de satisfaction de la clientèle, présentera ses conclusions lundi soir prochain à 20h30 à la Maison du Tabor. Il mentionne également que l'emménagement dans le nouvel hôpital débute demain.

Nicole SELTZER, Adjointe en charge de l'information, du personnel, de la sécurité et de la modernisation, annonce que le nouveau numéro de Modane Info sera distribué à compter de début juillet.

Monsieur le Maire fait un point sur le dossier de l'intercommunalité en précisant qu'il conviendra de délibérer avant la fin août, tout particulièrement sur la représentation des communes à la nouvelle structure intercommunale.

La communauté de communes de La Norma, dans sa configuration actuelle, prévoit six délégués élus par chaque Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que sur la base du critère de la population municipale totale, Modane devrait comporter sur un total de 23 délégués, 11 représentants : d'ores et déjà, la ville de Fourneaux a délibéré en faveur d'une répartition des représentants communaux fondée sur ce critère.

Christian SIMON, Adjoint délégué aux dossiers relatifs à l'intercommunalité, les sports et les grands chantiers, fait remarquer que les services du SICM centralisent les interrogations des élus sur ce sujet qui sont ensuite étudiées par un cabinet conseil compétent pour toute question en matière d'intercommunalité.

Nicole SELTZER adresse ses remerciements à René PERRI pour l'accueil qu'il a réservé aux élus et services de la ville de Modane à l'occasion de la visite du barrage de Bissorte et de la centrale de Super-Bissorte.

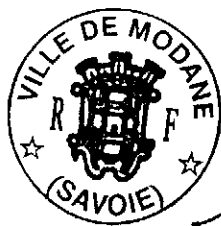
Elle mentionne le départ du lieutenant-colonel COUTURIER, commandant du groupement d'aguerrissement à la montagne, remplacé par le Lieutenant-colonel BURRET.

Christian FACON, conseiller municipal délégué aux cérémonies, rappelle que les festivités du 14 juillet sont organisées cette année, à Modane :

- 11h30 : cérémonie Place de l'Hôtel de Ville suivie de l'apéritif à la salle Fardel
- 22h00 : feu d'artifice

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 22H00

A Modane, le 02 juillet 2013



Le Maire,

Jean-Claude RAFFIN